

Fonction 7.10 - Base ou recyclage (ex catégorie 8)

Agents de contrôle de sûreté.



NIVEAU

Formation initiale, Maintien



PUBLIC CONCERNÉ

Personnel chargé de contrôler les passagers et les membres d'équipage et leurs bagages, le fret et la poste



OBJECTIFS

Acquérir ou actualiser les connaissances réglementaires concernant les marchandises dangereuses liées aux activités des Personnels en charge du filtrage de sûreté des passagers, des bagages et du fret aérien.



CONTENU

Théorie

- Déterminer l'applicabilité des marchandises dangereuses.
- Comprendre les restrictions générales.
- Identifier les rôles et responsabilités.
- Comprendre l'importance de la classification et de l'emballage.
- Comprendre la communication des dangers.
- Se familiariser avec les interventions d'urgence de base.
- Traiter et accepter le fret autre que des marchandises dangereuse.
- Traiter les bagages.
- Collecte de données pour la sécurité.
- Test final.

Formation conforme au programme CBTA* IATA. (*CBTA - Competency Based Training and Assessment).

 **Durée** à titre indicatif

4 heures.

Prérequis

- Maîtrise du français
- Savoir lire - écrire

Méthode

- Expositive, interrogative et applicative.
- Formation axée sur les compétences conformément au programme CBTA* IATA. (*CBTA - Competency Based Training and Assessment)
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté

Evaluation

- **Théorie** : Exercices intermédiaires + Test QCM / 80% de bonnes réponses requis.

Validité

24 mois.

Contact

 + 33 1 48 16 37 24

 ifma@geh.aero

 <http://ifma-recette.signature-code.net/fr/>